

Procès-verbal de la réunion du groupe de travail décentralisé n° 3 du CRDG
« Beauvechain - Chaumont-Gistoux - Grez-Doiceau »
Mardi 4 novembre 2014 à Grez-Doiceau

Présents : Luc Mertens et Laurent Chavanne (Commune de Chaumont-Gistoux), Luc Coisman, Claudia Bouxain et Benoit Pernechele (Commune de Grez-Doiceau), Jacques Stenuit et Bernard Quevy (Amis du Parc de la Dyle et Entente nationale), Raymond Evrard et Vincent Bulteau (Commune de Beauvechain), Christine Moulaert et Francine Becquart (Action Environnement Beauvechain), Marielle Sieuw (Province du Brabant wallon), Jean-Claude Krack et Eric Chiliade (DGARNE-DNF), Julien Taymans (Natagora), Damien Severin (GAL Culturalité), Robert Rollin (Fédération des Pêcheurs de la Dyle), Aurélie Gabriel (Fondation rurale de Wallonie), Armelle Copus (Phyteauwal), Isabelle Delgoffe, Cathy Delcorps et Jean-Marie Tricot (CRDG).

Excusés : Patrick Lambert et Marie-Laurence Serret (Commune de Chaumont-Gistoux), Colette Woestyn et Monique Milgrom (Groupe Sentier de Chaumont-Gistoux), Charles Lambert (Commune de Grez-Doiceau), Pierre-Denis Plisnier (Amis du Parc de la Dyle), Brigitte Wiaux (Commune de Beauvechain), Jocelyne de Kerckhove (Province du Brabant wallon), Patrick Leroy (DGARNE-DDR), Noel-Hubert Balzat (Fédération des Pêcheurs de la Dyle), Gilbert Michel (Fédération des Pêcheurs de Belgique), Claude Pilet (Fondation rurale de Wallonie), Bernard Decock (FWA), Christophe Manssens (Natagriwal), Isabelle Massart et Vincent Gooris (IBW), Marc Bastin (Président du CRDG), Jérémie Guyon (CRDG).

Les mentions en rouge représentent des suites concrètes à donner à cette réunion (à court terme ou plus éloignées). Ces suites sont regroupées dans le tableau de suivi qui accompagne ce PV, avec les partenaires concernés par chaque suivi.

Isabelle Delgoffe (ID), CRDG, remercie les participants pour leur présence et souligne que le GT est composé de personnes au profil diversifié et représentant les partenaires suivants du CRDG : communes, Province BW, SPW, associations locales et régionales, autres partenaires supra communaux.

Elle explique les raisons de la mise en place de ces groupes de travail décentralisés : ils réunissent, en dehors des AG du CRDG, des acteurs de terrain concernés par des problématiques communes car proches les uns des autres sur le plan géographique.

1/Rappel général des outils et aides services du CRDG aux partenaires + évaluation

La liste de tous les services offerts par le CRDG a été envoyée en même temps que la convocation. **ID** rappelle brièvement chacun et invite l'assemblée à faire part de son avis.

Echange

Robert Rollin (RR), Fédération des Pêcheurs de la Dyle, apprécie les fiches de présentation des infractions environnementales. Il interpelle l'assemblée sur le fait de la nécessité de verbaliser les contrevenants. Que peuvent faire les communes sans agents constatateurs ?

Laurent Chavanne (LCh), agent constatateur de Chaumont-Gistoux, répond que soit les agents constatateurs, soit la Police locale peuvent dresser constat et/ou verbaliser. Il explique qu'en tant qu'agent constatateur, il est amené à utiliser les fiches du CRDG en accompagnement d'une lettre personnalisée. Le dialogue avec le contrevenant reste cependant utile et nécessaire.

ID explique que toutes les communes n'ont pas la même base légale, soit elle dépend du règlement communal général de police ou du règlement régional « délinquance environnementale ». Elle invite

RR à **contacter Charles Lambert**, agent constatateur sur Grez-Doiceau, **en cas de constats d'infraction**. **Christine Moulaert (CM), Action Environnement Beauvechain** demande si un agent constatateur est en fonction sur la commune de Beauvechain. **Vincent Bulteau (VB), Commune de Beauvechain**, lui répond qu'il y a une gardienne de la paix, qui a des pouvoirs limités par rapport aux amendes administratives. **VB** utilise aussi les fiches « infractions » du CRDG avec un courrier personnalisé et fait intervenir les agents de proximité en cas de non suivi. Il souligne le fait intéressant que ces **fiches sont en « pdf » sur le site du CRDG et téléchargeables à souhait**. De plus, elles adoucissent le côté répressif.

Armelle Copus (AC), Phyteauwal, explique que le prélèvement d'eau dans les cours d'eau pour le remplissage des cuves des pulvérisateurs ne sera plus autorisé dès le 15 juin 2015. Une concertation est actuellement cours avec le SPW. Elle sollicite le CRDG pour **obtenir des données d'inventaires sur des endroits où des aménagements réglementaires pourraient être réalisés en Dyle-Gette** pour les remplissages de pulvérisateurs (types potence, dalle...).

RR rebondit en abordant la problématique des nombreuses entraves le long des cours d'eau. **Marielle Sieuw (MS), Province du Brabant wallon**, lui répond qu'en cas d'entrave problématique et liée aux risques d'inondation, des chantiers sont planifiés par la Province du Brabant wallon. Là où il n'y a pas de risque d'inondation, il n'y pas d'intervention de la Province, ceci afin de maintenir la biodiversité dans certaines zones.

Ne pas hésiter à communiquer au CRDG l'inventaire des entraves qui fera suivre auprès du gestionnaire concerné.

2/ Rappel général de l'inventaire des points noirs du CRDG et rappel des stratégies d'approche pour leur résolution

ID donne des explications sur l'inventaire du CRDG qui est en ligne et accessible via le site internet, *cf. en fin de PV : les divers liens pour accéder à l'inventaire du CRDG (PN résolus, non résolus et plantes invasives)*.

ID souligne qu'il reste encore beaucoup de points noirs non résolus et que les points noirs résolus le sont le plus souvent avec l'aide des agents constatateurs. Elle rappelle **l'interaction indispensable avec les partenaires du CRDG pour la mise à jour de ces données**.

MS explique qu'il manque souvent **les adresses précises des habitations où sont constatées les infractions**. **ID** lui répond qu'il n'est effectivement pas aisé de noter l'adresse lors des inventaires, pas possible en tout cas depuis le cours d'eau. Dans la base de données du CRDG, les adresses privées éventuellement disponibles sont volontairement masquées, car cette base de données est accessible au grand public.

VB émet le souhait de **pouvoir disposer des tableaux récapitulatif des points noirs du CRDG**, en plus de la cartographie déjà disponible sur internet. Julien Taymans souligne que la cartographie en ligne du CRDG est très utile.

ID explique que les inventaires des points noirs sur le terrain se feront dorénavant via une tablette et le programme Fullchrome pour tous les contrats de rivière, avec encodage automatique, ce qui devrait ouvrir à de nouvelles perspectives.

VB explique que la Police de Beauvechain a été amenée à verbaliser un citoyen qui avait fait une pulvérisation illégale d'herbicide : cela a engendré un bouche à oreilles très utile.

ID demande ce qu'il en est des produits « bio – non chimique » (ou vendus comme tels) : peut-on distinguer les pulvérisations faites avec ces différents type de produits (autorisés et non autorisés) ?

AC lui répond qu'on peut voir très bien la distinction à l'œil nu après pulvérisation. Toutefois, l'interdiction de pulvériser vise tous les types de produits, chimiques et non chimiques ! **AC** explique que le Comité Régional Phyto a réalisé une fiche qui pourrait être utile et **propose de la transmettre au CRDG**.

Francine Becquart (FB), Action Environnement Beauvechain, n'est pas au courant de cette nouvelle législation sur l'usage des pesticides. **VB** lui répond que des informations à ce propos circulent partout et qu'il y a un article dans le bulletin communal. **Bernard Quevy (BQ), Amis du Parc de la Dyle**, demande des explications supplémentaires pour déterminer les endroits où les pulvérisations sont interdites. **AC** lui répond qu'on ne peut plus pulvériser sur tous les endroits qui sont en lien direct avec les filets d'eau ou avaloirs. **Jean-Claude Krack (J-C K), SPW-DNF**, souligne que c'est l'état d'esprit des citoyens qu'il faut changer et les faire sortir du « tout clean partout ». **Cathy Delcorps (CD), CRDG**, rappelle que la fiche « pulvérisation » propose des alternatives et avance cette nécessité de changement de mentalité. **Jacques Stenuit (JS), Entente nationale pour la Protection de la Nature**, propose que l'on donne de **l'information à ce propos sur la page Facebook et le Site Internet du CRDG**. Il explique qu'il existe, entre autres, la solution des moellons enherbés à tondre, qui est du plus bel effet.

3/ 1er suivi des engagements du programme d'actions 2014-2016 du CRDG

Un tour de table est effectué : chaque partenaire présente brièvement son suivi 2014. Toutes les informations communiquées seront intégrées dans le tableau complet de suivi, qui sera mis en ligne. Pour ce faire, **les partenaires sont invités à remettre leur tableau complété en fin de séance ou dans les jours qui suivent la réunion**. Le CRDG doit en particulier trop souvent **insister sur ce point auprès des associations partenaires**.

Echange lors du tour de table

LCh répond à une question sur les points noirs situés sur le site de l'ancienne cressonnière à Corroy-le-Grand : **le site sera nettoyé mais cela demande des aménagements** car le site est difficile d'accès.

ID questionne **LCh** sur **le nettoyage prévu** dans la réserve naturelle du Ry du Pré Delcourt en collaboration avec le DNF. **Eric Chiliade (EC), SPW-DNF**, répond qu'il n'a pas encore été effectué parce qu'un effondrement de berges reliant deux des étangs s'est opéré, dû à la présence du castor. La collaboration du service Travaux de Chaumont-Gistoux pour **créer une rampe d'accès pour véhicule léger** est toujours de mise. **Il transmettra les informations sur la présence du castor au CRDG**.

Luc Mertens (LM), Commune de Chaumont-Gistoux, demande si le CRDG accepterait **d'organiser à nouveau une réunion à l'attention des agriculteurs** sur les différentes thématiques qui les concernent : pulvérisation, piétinement du bétail... Il a en effet été très satisfait de la réunion qui avait rassemblé bcp d'agriculteurs. **ID** rappelle qu'il y a **deux points noirs d'origine agricole sur Chaumont-Gistoux** et qu'il y aurait une **information à communiquer à ces agriculteurs**.

J-C K rappelle la nécessité de **faire respecter la zone tampon** de 2 mètres en bordure de cours d'eau dans les Sites Natura 2000. **AC** lui répond que la distance à respecter est de 6 mètres en bordure du cours d'eau. **Phyteauwal** organise le 5 décembre à Céroux-Mousty une conférence à l'attention des agriculteurs sur le thème de la réduction des pollutions diffuses.

AC rappelle les missions de **Phyteauwal** : normes pour le stockage des produits phytopharmaceutiques, aide pour l'obtention de la phytolice et manipulation des produits. **AC** coordonne aussi le Contrat de captage de la Drève de la Ramée à La Hulpe dont le CRDG est partenaire.

A noter que **Greenotech** donne aussi de très bonnes infos sur les bonnes pratiques agricoles.

VB informe que la SPGE a réalisé une enquête auprès des riverains pour connaître leur mode de stockage des carburants.

ID demande des informations sur la surveillance de la zone de captage VMW le long du Train à Chaumont-Gistoux, où le CRDG avait signalé une pulvérisation inacceptable. Il lui est répondu que **la SPGE procédera à une surveillance du site.**

J-C K informe l'assemblée que le DNF a acquis les terrains limitrophes à l'étang de Pécrot, du côté de la Marbaise (ancienne prairie inondable). **Julien Taymans (JT), Natagora**, souligne qu'on y a recensé de la Bécasse et de la Sarcelle d'Hiver : la zone est biologiquement très intéressante et aussi liée à la présence du castor.

JT ajoute qu'il n'y a pas d'action directe de **Natagora** pour ce groupe de travail n° 3, mis à part le recensement du castor. La Commune de Lasne est désignée comme commune pilote pour cette action ensuite la méthodologie sera étendue aux autres partenaires.

Natagora va organiser une formation visant à la reconnaissance des poissons, début 2015 à Beauvechain (ouverte aux membres des PCDN). Natagora contribue aussi à la vigilance des cours d'eau en transmettant des données d'inventaire au CRDG. Par ailleurs, il y a beaucoup de bénévoles actifs sur le terrain à Grez-Doiceau.

Damien Sevrin (DS), Culturalité en Hesabye brabançonne, informe que Culturalité va mettre en place une formation sur la Commune de Beauvechain via des animateurs scolaires dans les établissements. Choix entre deux modules types sur la thématique de l'eau : 2 fois ½ jour.

RR interpelle la Commune de Grez-Doiceau sur les travaux de curage qui ont été effectués sur le Train en amont du Pont de la Barre. **Claudia Bouxain (CB) et Luc Coisman (LCo), Commune de Grez-Doiceau**, expliquent que ce tronçon est en catégorie 1 et que ces travaux ont été demandés au SPW. **RR** rappelle **la nécessité d'améliorer la communication entre les gestionnaires de cours d'eau et certains partenaires du CRDG, comme les pêcheurs.** **ID** souligne que ce point a été déjà relevé lors des réunions des groupes de travail n° 1 et 2 et qu'il s'agit d'une revendication déjà ancienne des pêcheurs, lesquels n'ont toujours pas obtenu satisfaction. Certes, dans le cas de travaux de curage, la rapidité des interventions ne permet pas toujours de prévenir tout le monde, **mais la Province du BW s'est engagée à faire un effort sur ce plan.** La commune, une fois avertie des travaux, peut aussi **informer les associations locales, tels les pêcheurs.**

J-C K en profite pour signaler que le chantier SPW à la réserve du Grand Brou à Beauvechain a fait beaucoup de dégâts. Les engins à chenille ont véhiculé la Renouée du Japon et la Berce du Caucase sur la totalité du site.

CB signale que 3 points noirs ont été résolus : enlèvement de plaques d'Eternit sur le Pisselet, retrait de peupliers sur la Dyle par le DNF et **un 3ème sans informations (action 14DG032).**

BQ profite de l'occasion pour demander **qu'une nouvelle réunion soit programmée pour la gestion du castor au pont de la rue de Rhode à Pécrot (action 14DG033).**

CB explique que la problématique des non-raccordements des habitations aux égouts est très délicate à traiter car souvent très coûteuse à solutionner. Les riverains d'un cours d'eau devraient pouvoir se raccorder à moindre coût directement au collecteur, mais cette pratique n'est pas autorisée. **ID** explique qu'un groupe de réflexion spécifique « rejet d'eaux usées » a été constitué par le CRDG avec la Commune de Court Saint Etienne et l'IBW. **Ce sujet sera approfondi dans le Groupe**

de travail qui concerne la zone de police Orne-Thyle. Par la suite, une méthodologie d'approche sera étendue aux autres communes.

Aurélie Gabriel (AG), Fondation rurale de Wallonie, explique ses missions : accompagnement des PCDN (1/3 des communes wallonnes en PCDN). Lors des séances plénières des PCDN, elle pourrait donner des informations sur les Contrats de rivière.

La **FRW** pourrait aussi dispenser des informations sur les produits « phyto » : **AG** demande au **CRDG** un document récapitulatif avec les amendes encourues et les alternatives aux pesticides.

Via son bulletin de liaison « Objectifs ruralité », la **FRW** pourrait être un relais d'informations pour le **CRDG**, lequel lui enverrait des articles. Autre piste : mettre des infos **CRDG** sous l'onglet **PCDN**.

BQ souhaite souligner l'enthousiasme et le dynamisme de Jacques Stenuit dans les dossiers relatifs à la protection des zones naturelles. Il rappelle la situation problématique aux étangs du Grootbroek dans lesquels l'hydrocotyle s'est développée, de même que sur la Grande Marbaise. La Province du Brabant wallon aurait fait un essai de gestion qui a été vain car la plante s'est développée encore plus. Le problème est complexe, d'où concertation nécessaire entre les acteurs wallons et flamands à cet endroit (dans la Marbaise, sur la ripisylve, dans une réserve naturelle...). Il faut rechercher la méthode de gestion la plus adéquate (ex : les Hollandais utilisent des embarcations très spécifiques pour cette problématique). **MS** répond que la **PBW** pourrait passer un marché public spécifique pour gérer ce problème mais il faut organiser une réunion de concertation.

De façon plus générale, **BQ** déplore le manque de personnel bénévole aidant lors des opérations de gestion des sites naturels. **ID** lui répond qu'il y a la piste des jeunes lors des jours « blancs » en fin d'année scolaire (projet « Délibère-toi ») ou encore le projet « Été Solidaire » qui recueille beaucoup de succès auprès des communes. **JT** avance aussi les journées « teambuilding » (avec Glaxo SmithKline) ou les Journées wallonnes de l'eau.

La question de la disponibilité des forces vives bénévoles pour l'encadrement de tous ces chantiers reste cependant posée : en semaine, pour 30 à 40 personnes + gestion du matériel...

CB suggère que le **CRDG** achète du matériel pour la réalisation de ces chantiers de gestion.

Le **CRABE** peut aussi mettre des ouvriers de la nature en formation à disposition des organisateurs de chantiers.

Christine Moulaert (CM), Action Environnement Beauvechain, présente en quelques mots la saga d'une ligne de saules têtards non entretenus le long de la Nethen. Son association a exploité toutes les pistes pour dégager des solutions en vue d'acquérir le terrain et sauver les saules.

ID interpelle **J-C K** pour savoir si le **DNF** ne pourrait pas se porter acquéreur. **J-C K** répond que le **DNF** ne peut adhérer à cette proposition en raison du coût de cette opération (**DNF** a acquis 8 ha récemment), de la situation en zone habitable au plan de secteur et du danger car proximité de la route. **VB** informe que le propriétaire va être mis en demeure par la Commune de respecter ses obligations d'entretien de la végétation car certains arbres représentent en effet une menace pour la sécurité sur la voirie.

VB explique que la législation pourrait changer en matière de répression dans la lutte contre les coulées de boue. Un citoyen a lancé une procédure avec un avocat pour faire reconnaître la coulée de boue comme un déchet sauvage dans le code agricole. Se pose aussi la question de la boue qui provient des chemins communaux.

Par ailleurs, 400 personnes ont été sensibilisées lors de l'opération de bagage des oiseaux sur le site du bassin d'orage de Nodebais.

JS explique une action de l'Entente nationale pour la Protection de la Nature : restauration de la circulation des poissons (via la détermination de l'indice biotique des cours d'eau, la levée des

obstacles dans les cours d'eau à haut potentiel, le choix des espèces migratrices et la restauration du maillage bleu).

Une autre réflexion est menée sur la pollution des cours d'eau par les pesticides (en collaboration avec le CRDG et le PAN) : recherche sur les pesticides nuisibles pour les cours d'eau, mise à jour de la liste des produits « phyto » et inventaire des pesticides dans les eaux souterraines.

Jean-Marie Tricot (JMT), CRDG, demande à JS de fournir au CRDG un **article de présentation des avancées de ce projet, pour publication dans la Lettre d'info du CRDG**.

4/ Autres types d'atteintes le long des cours d'eau

ID explique que les échanges vont ici surtout concerner la lutte contre les plantes invasives, car les autres types d'atteintes ont déjà été abordés ou ne sont pas fréquents dans les 3 communes du groupe de travail.

1° atteintes « plantes invasives » :

JMT rappelle que la lutte contre les plantes invasives est le « cheval de bataille » du CRDG, les chantiers devant être organisés sur une période de 3 ans avec une logique de travailler de l'amont vers l'aval. Ce GT est concerné par trois cours d'eau principaux : le Train, la Nethen et le Pisselet.

A Beauvechain : des chantiers sur le Mille et le Nodebais ont permis de contrôler une grande partie de la situation pour la Balsamine. Selon **JMT**, il convient maintenant de **s'attaquer à la Nethen**. **CM** souligne la difficulté de motiver les bénévoles pour un 3^{ème} passage car il n'y a plus assez de travail.

JMT en parlera à **Jérémie Guyon**. **VB** ajoute que la période des chantiers (été) n'est pas propice pour mobiliser du personnel communal car ils sont occupés à la gestion des espaces verts (programme « zéro phyto »). Il est partagé quant à la piste « Ete solidaire » ou via une AMO.

A Grez-Doiceau : le Piétrebais est sous surveillance depuis 2 ans. **JMT** propose d'envisager de **passer à un autre affluent du Train**. C'est prématuré pour le Train lui-même, puisqu'il n'est pas encore sous contrôle en amont, sur Chaumont-Gistoux). **JT** signale qu'il n'y a que **quelques spots à gérer sur le Lambais**. **JS** signale de la **Renouée aux sources** du même cours d'eau, à Gottechain. **CD** confirme le peu de disponibilité de son personnel communal.

A Chaumont-Gistoux : selon **JMT**, il faudrait **prolonger le chantier sur le Pisselet amont et entamer sur le Train amont à Corroy le Grand**. **LCh** signale que la Commune gère la Berce, mais il déplore le manque de personnel communal pour aider pour la Balsamine : on devra se contenter du service minimum (fourniture de sacs poubelles et autres). **LM** répond que **le Groupe sentiers de Chaumont-Gistoux**, absent aujourd'hui, **pourrait être sollicité pour ces chantiers (idem pour Eté solidaire), la commune assurant la gestion de l'enlèvement des plantes**.

VB pose la question de savoir quelle méthode utiliser pour lutter contre la Renouée du Japon.

JMT répond qu'il ne faut pas intervenir actuellement et que le SPW rédige en ce moment un vademecum.

ID fait remarquer que les 3 communes sont dans la même zone de police, ce qui facilite l'adoption de règles légales communes pour les invasives.

5/ Concertation pour les travaux aux cours d'eau

Par manque de temps, ce point n'est pas abordé. A mentionner : l'expérience de concertation qui a été menée en 2012 en prévision d'un chantier de la Province du BW sur le Train à Bonlez (Chaumont-Gistoux).

6/ Evaluation du fonctionnement général du CRDG

Pour ce qui concerne la tenue des réunions des groupes de travail décentralisés, **JMT** propose une fréquence d'une réunion par an. Il souhaite que **l'OJ de ces réunions soit déterminé en concertation**

avec les partenaires, sur des thèmes ou projets qui n'ont pas été traités lors de cette 1ère réunion (exemples : rejets individuels d'eaux usées, protection des zones humides, inondations, gestion des cours d'eau...).

Il propose un tour de table pour récolter l'avis de chacun sur ce type de réunion et le fonctionnement plus général du CRDG.

Echange lors du tour de table

Benoit Pernechele, stagiaire à la Commune de Grez-Doiceau, signale qu'il est ravi d'avoir pris part à ces échanges en tant que stagiaire de l'Institut Eco-conseil.

LM explique qu'il est motivant d'apprendre que les autres communes rencontrent les mêmes problèmes, qu'il est important de se rassembler pour être plus forts et que la rivière ne s'arrête pas à la limite communale. Le fait de travailler avec les communes limitrophes est crucial, notamment pour la lutte contre la Balsamine. Enfin, la présence des associations dans le CRDG, avec leurs spécificités, est appréciable pour tout le projet. Un sujet à **approfondir devrait être la meilleure gestion des eaux pluviales** et l'impact de l'urbanisation sur les rejets d'eaux pluviales.

Raymond Evrard, Commune de Beauvechain, est, en tant qu'agriculteur, surtout concerné par le ruissellement et les coulées de boue et l'usage des produits « phytos ». On a recensé à Beauvechain qu'en 2 orages, il s'est déversé 15 litres d'eau par m² ce qui a provoqué des dégâts sur 12 sites différents. Il appuie **toute initiative qui vise à rencontrer les agriculteurs**.

VB trouve intéressantes ces réunions à une **échelle plus locale** ce qui permet de **confronter ses idées et plus d'idées**, au contraire des « grands'messes ».

BQ met en avant le fait que son association est petite avec un rayon d'action très ciblé. Il est donc heureux **d'entendre pas mal d'idées ici**. Il est aussi ravi d'apprendre que **beaucoup** d'autres prennent leurs responsabilités et **travaillent aussi à l'amélioration des choses**.

JS remercie le CRDG de donner ainsi l'occasion **d'échanger ses expériences et d'en faire profiter les autres**. Il remercie l'équipe du CRDG pour sa connaissance des dossiers et pour les données récoltées sur le bassin Dyle-Gette. Il a trouvé cette réunion **productive et conviviale**, avec des acteurs qui connaissent leurs dossiers.

CM apprécie cette réunion, plus locale que les autres. Elle suggère, pour la prochaine réunion, de **choisir un thème concret et local, peut-être lié à un point noir particulier, pour servir de base à la discussion**. Les groupes de travail devraient pouvoir **se concentrer sur des actions ciblées à l'échelle locale**.

CB avait une crainte par rapport au fait que cette réunion aurait pu être fastidieuse, puisqu'un tour de table relatif au suivi de chacun dans le PA 2014-2016 figurait à l'ordre du jour. Elle a apprécié **l'ordre du jour clair** et les **échanges d'expériences** conduits sur base de ce tour de table.

AG n'a pas d'actions FRW dans ce programme mais pourrait **l'envisager pour le PA 2017-2019**, car elle a entendu pas mal d'idées. Elle suggère de mettre à l'ordre du jour d'une réunion **la question de la sollicitation des bénévoles dans les actions du CRDG**. Elle est même **disposée à animer certaines réunions pour le CRDG**.

LCo souligne l'utilité que **les différents gestionnaires se retrouvent autour de la table**, comme aujourd'hui, pour **gérer l'entière de la rivière**. Le fait que ces réunions soient plus locales est

motivant, intéressant, permet le partage de points de vue et de s'informer sur ce qui se fait. Ceci constitue un **moteur pour la réflexion et la mise en œuvre des actions.**

DS rappelle la nécessité de **mettre en place des ponts entre les différents groupes de travail**, car il s'y dit des choses fort intéressantes. **L'ensemble des groupes de travail pourraient être convoqués sur des projets spécifiques (= mise en réseau des participants).**

JT est aussi favorable à une mise en réseau, mais il apprécie ces réunions plus locales qui permettent **une plus grande implication des partenaires** et de **se focaliser sur des projets locaux**. Une fréquence d'une réunion par an est un minimum. **Entre chaque réunion, les partenaires pourront se réunir, en plus petits comités, sur des projets concrets plus spécifiques.**

AC remercie le CRDG pour l'invitation à cette réunion. Elle trouve intéressant de **pouvoir rencontrer ainsi les différents acteurs**, ce qui permet de **débloquer plus facilement des situations problématiques.**

MS est ravie d'avoir pu rencontrer les partenaires plus locaux. Des **rencontres annuelles pourront déboucher sur des résultats concrets** car les gens se connaîtront mieux. Quant aux associations, leur présence permet de **dynamiser davantage ces rencontres.**

LCh souligne l'avantage de cette **mise en relation des différents acteurs**, du **côté pratique et concret des objectifs visés.**

EC souligne l'aspect intéressant de ce **morcellement géographique du partenariat**, via la mise en place de ces groupes décentralisés.

J-C K apprécie le **nombre limité de participants**. Il est heureux d'avoir appris que la Province du BW développe aujourd'hui une approche plus intégrée pour la gestion des cours d'eau. Il suggère de **convoquer le comité d'acquisition « remembrement »** qui a un rôle important à jouer pour les territoires en bordure de cours d'eau.

**Compte rendu rédigé par Cathy Delcorps et Jean-Marie Tricot
(Cellule de coordination CRDG) sur base des notes prises par
Cathy Delcorps et Jean-Marie Tricot**

Liens en rapport avec la réunion:

. Tableau récapitulatif de suivi de la réunion du 04/11/14 :

<http://crdg.be/site/images/stories/crdg/GT/D%C3%A9centralise/Groupe%203/Tableau%20suivi%20GT%203.pdf>

. liste des personnes invitées à la réunion du 04/11/14:

<http://crdg.be/site/images/stories/crdg/GT/D%C3%A9centralise/Groupe%203/liste%20des%20invites%20G3.pdf>

. photos prises à l'occasion de la réunion du 04/11/14 (seront en ligne en janvier) :

<http://crdg.be/site/decentralise/702-gt-decentralise-nd3.html>

. liste des outils et aides-services du CRDG aux partenaires

<http://crdg.be/site/images/stories/crdg/GT/D%C3%A9centralise/Groupe%201/outils-aide%20service%20aux%20partenaires.pdf>

. tableau de suivi du PA 2014-2016 du CRDG complété pour l'année 2014 (uniquement GT décentralisé n° 3):

<http://crdg.be/site/images/stories/crdg/GT/D%C3%A9centralise/Groupe%203/Tableau%20suivi%20GT%203.pdf>

. les 7 fiches "infractions environnementales" du CRDG :

http://www.crdg.be/site/index.php?option=com_content&view=article&id=563:fiches-incivilités&catid=111:informationsthématiques&Itemid=342

. nouvelles règles et modes de gestion en matière de réduction des pesticides:

[pour accéder aux 3 présentations power point du 29 août 2014](#)

[pour accéder aux feuillets 2014 de la Lettre d'info du CRDG, consacré à la réduction des pesticides en Région wallonne : LI n° 18 \(avril 2014\) - LI n° 19 \(juin 2014\) -LI n° 20 \(septembre 2014\)](#)

. contrôle de l'accès du bétail aux cours d'eau: <http://www.crdg.be/site/thematique-qualite/686-du-nouveau-pour-la-cloture-des-berges-des-cours-deau.html>

Liens en rapport avec l'inventaire des points noirs du CRDG et la lutte contre les plantes invasives :

- *Inventaire CRDG Points noirs actuels* : <http://bit.ly/1uWkFCR>
- *Inventaire CRDG Points noirs résolus* : <http://bit.ly/1wHxC7Q>
- *Inventaire CRDG Plantes invasives (*)* : <http://bit.ly/1wHy4Tx>
- *Cartes synthétiques de l'inventaire CRDG de la Balsamine de l'Himalaya et de la Berce du Caucase (*)* :
<http://http://crdg.be/site/images/stories/crdg/GT/D%C3%A9centralise/Groupe%201/Cartes%20synthese%20BC%20BH.pdf>
- *Carte synthétique des chantiers d'éradication de la Balsamine de l'Himalaya* :
<http://crdg.be/site/images/stories/crdg/GT/D%C3%A9centralise/Groupe%201/Bilan%20OPI%202014.pdf>
- *Bilan et perspective des chantiers "plantes invasives" dans les 4 communes du GT n° 3* :
<http://crdg.be/site/images/stories/crdg/GT/D%C3%A9centralise/Groupe%203/Bilan%20InvasivesG3.pdf>

(*) à noter que ces cartes de l'état des lieux des plantes invasives en Dyle-Gette n'intègrent pas le fait que des vallées font l'objet de chantiers d'éradication achevés (après 3 ans) ou en cours (après 1 ou 2 ans)